

# Commune de Romorantin-Lanthenay

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Révision du Règlement Local de Publicité

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Commune de ROMORANTIN-LANTHENAY, du 10 février 2020, 9 h 00, au 13 mars 2020, 16 h 30 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY, pendant la durée de l'enquête, du 10 février 2020, 9 h 00, au 13 mars 2020, 16 h 30 inclus<sup>1</sup>.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, Fg St Roch, BP 147, 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de Monsieur le Maire, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : [urbanisme@romorantin.fr](mailto:urbanisme@romorantin.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du Règlement Local de Publicité de ROMORANTIN-LANTHENAY et à l'attention de M. le commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY, les observations du public :

- Le lundi 10 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le mercredi 26 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le mercredi 4 mars 2020, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le vendredi 13 mars 2020, de 13 h 30 à 16 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY et sur le site internet de la commune de ROMORANTIN-LANTHENAY : [www.romorantin.fr](http://www.romorantin.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera communiquée par le maire de la commune de ROMORANTIN-LANTHENAY au représentant de l'Etat dans le département.

---

<sup>1</sup> de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, les lundis ;  
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 les mardis, mercredis, jeudis ;  
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 les vendredis ;  
(samedis, dimanches, jours fériés exceptés).